



16 mai 2023

LA CGT NE DÉSARME PAS !

Plusieurs collègues ide et puéricultrices ont été convoqués par la gendarmerie suite à une plainte de l'ordre infirmier pour exercice illégal de la profession d'infirmier. Certains, ce sont vus prendre leurs empreintes digitales, des photos de profils...traités comme de vraie bandits !!!

Les cartes CPS ont été bloquées !!!

Nous sommes encore près de 70% au CHD à ne pas adhérer à l'ordre, nous devons tenir bon.

La CGT veut connaître le nombre d'agents qui ont été sollicités. Nous devons tous nous mobiliser pour ne pas payer notre droit à être infirmier.

Alors que tous les indicateurs sont au rouge : effectifs insuffisants, conditions de travail pénibles, services en sur occupation, soins dégradés, et salaires inadaptés, une fois de plus, nous sommes maltraités

Le décret concernant l'inscription automatique à l'Ordre National des Infirmiers et des pédicures-podologues publié le 12 juillet 2018 est entré en vigueur le 13 juillet 2018.



La CGT rappelle son opposition totale aux lois portant création des ordres paramédicaux.

Il n'y a aucun avantage à adhérer à un Ordre. L'ONI, en particulier, a largement fait preuve de son inutilité sur la question de la perte de la reconnaissance de la pénibilité, sur l'amélioration des conditions de l'exercice professionnel et sur la baisse drastique des effectifs.

**Ne cédon pas :
Boycottons notre inscription à l'ONI,
Refusons ce racket,
Refusons de payer pour travailler !**

Contactez-nous rapidement à cgt@chd-vendee.fr

Ou 0251446360